



Commune de
Plessé

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2022

Table des matières

Préambule	3
I. Le contexte économique et financier	4
1. Au niveau international et national.....	4
<i>Une reprise économique forte, qui génère tensions et incertitudes</i>	4
<i>France : un budget 2022 prévoyant un retour progressif à la normale</i>	5
<i>Principales mesures de la loi de finances 2022 concernant les communes</i>	5
2. Au niveau communal : un choc COVID qui se fait sentir.....	6
II. Situation et orientations budgétaires de la commune	7
1. La section de fonctionnement.....	7
<i>A. Les recettes de fonctionnement</i>	7
<i>B. Les dépenses de fonctionnement</i>	8
2. La section d'investissement.....	11
<i>A. Les recettes d'investissement</i>	11
<i>B. Dépenses d'investissement</i>	13
III. Perspectives pluriannuelles	15
IV. Etat des budgets annexes	16

Préambule

Mme NECTOUX, adjointe aux finances, rappelle que dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de la Commune doit être organisé au sein du Conseil Municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a modifié la réglementation se rapportant au Débat d'Orientations Budgétaires.

Le DOB s'effectue désormais sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui contient notamment des informations sur :

- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

Il sera ensuite pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote. Le ROB sera transmis à la Préfecture et à l'EPCI, et publié sur le site internet de la commune.

I. Le contexte économique et financier

1. Au niveau international et national

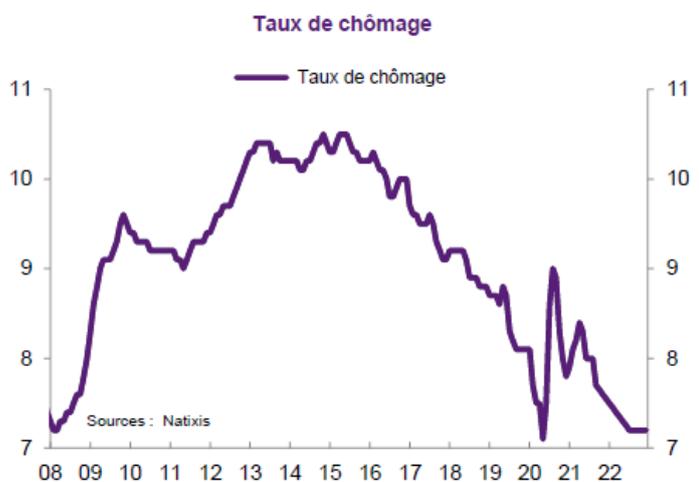
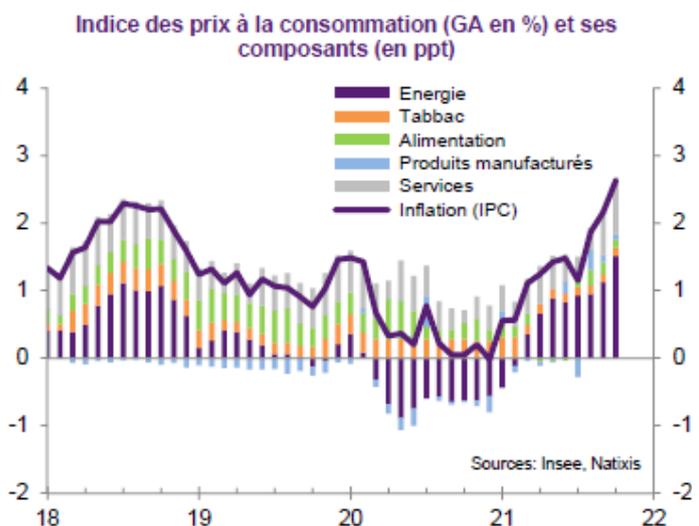
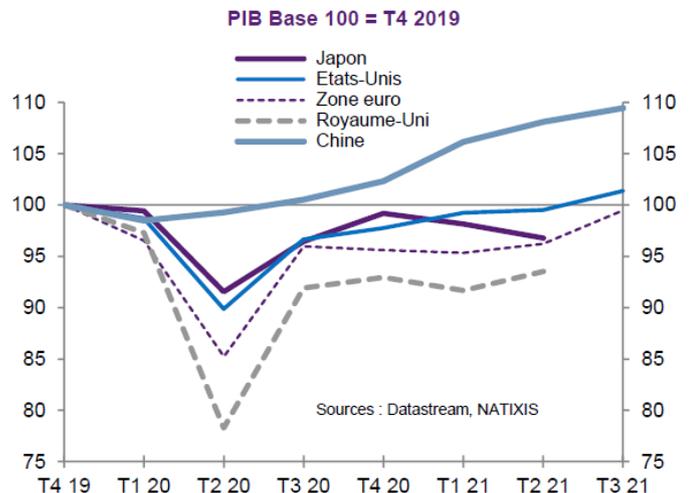
Une reprise économique forte, qui génère tensions et incertitudes

Après une baisse généralisée du Produit Intérieur Brut à l'échelle mondiale provoquée par l'épidémie de COVID-19, celui-ci a repris sa croissance en 2021, sans toutefois retrouver complètement son niveau d'avant-crise en Europe, les mesures de gestion de l'épidémie n'ayant pas permis une reprise complète de l'activité. Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022. Pour la France, l'INSEE table sur une croissance du PIB de 3% en 2022.

La reprise rapide de l'activité après un arrêt brutal des chaînes de production et de transport provoque des difficultés d'approvisionnement qui entraînent une hausse rapide des prix au niveau mondial, notamment sur l'énergie et les autres matières premières. Ces augmentations ont des effets en chaîne sur l'ensemble de la chaîne de production, entraînant une hausse de l'inflation. Celle-ci devrait ralentir avec le retour progressif à la normale de l'activité économique, mais l'échéance semble incertaine, au vu des vagues successives de l'épidémie et des inconnues qui pèsent sur les effets induits de ce choc économique.

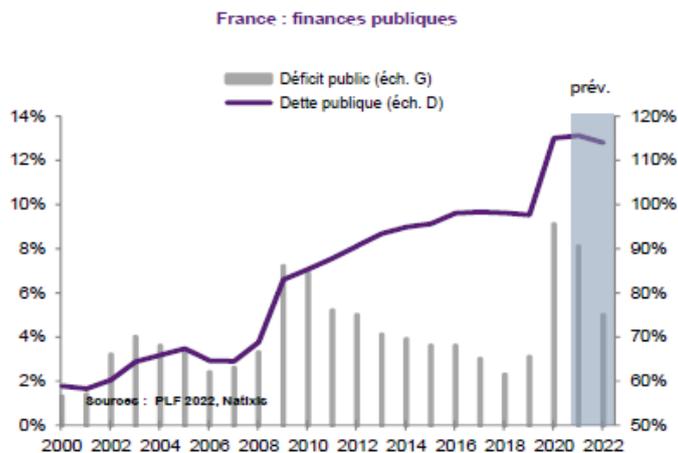
Les Etats ont massivement soutenus leurs économies, par des plans de soutien au plus fort de la crise, puis par des plans de relance, accentuant la surchauffe du système économique et financier. En France, ces plans ont permis de maintenir la plupart des secteurs à flot et le nombre de défaillances d'entreprises est au plus bas, tout comme le taux de chômage.

Ce soutien massif aux entreprises et aux ménages a entraîné une explosion des déficits et de la dette publique dans de nombreux pays, dont la France. Si cette dette reste pour le moment parfaitement soutenable du fait de la perspective de la reprise économique, synonyme de revenus futurs pour l'Etat, de taux historiquement bas, soutenus par une politique accommodante de la Banque Centrale Européenne et la décision de l'abandon temporaire des critères de Maastricht, elle n'est pas sans poser de questions pour l'avenir, et les débats vont bon train sur la façon de la traiter à l'avenir.



France : un budget 2022 prévoyant un retour progressif à la normale

Après deux années de forte hausse de la dépense publique et de creusement du déficit pour faire face aux conséquences de la pandémie, le budget de l'Etat en 2022 devrait retrouver progressivement une trajectoire plus durable. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.



Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques équivalant à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Le gouvernement compterait ainsi d'avantage sur la reprise de l'activité économique que sur des mesures structurelles de hausse des recettes ou de baisse des dépenses pour ramener les finances publiques à l'équilibre.

En parallèle, le gouvernement a dévoilé un plan d'investissements publics de long terme, « France 2030 », qui vise à relancer durablement la croissance économique tout en répondant aux enjeux écologiques.

Le plan prévoit 30 milliards d'euros d'investissements sur 5 ans, dont la moitié tournée vers la transition écologique. Toutefois, la portée réelle de ce plan peut interroger.

Tout d'abord sur son montant, qui peut paraître faible au regard des enjeux. A titre de comparaison, il représente à peine 2% du total de la dépense publique annuelle (Etat, Sécurité sociale et collectivités locales), qui était de 1 422 milliards d'euros en 2020, et il est inférieur au bénéfice annuel d'Alphabet, la maison-mère de Google (40 milliards d'euros en 2020).

Ensuite sur ses choix, qui font essentiellement le pari d'une poursuite d'une économie productiviste comme réponse à la crise écologique, alors que le pari d'une « croissance verte » apparaît de plus en plus contestable, l'accroissement du PIB mondial s'accompagnant systématiquement d'une augmentation des émissions de gaz à effets de serre. Les choix affichés semblent assez peu porteurs d'innovations à même de permettre les ruptures technologiques, économiques et sociales nécessaires pour répondre à la double crise du climat et de la biodiversité.

France 2030 : Objectifs

Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Ensuite sur ses choix, qui font essentiellement le pari d'une poursuite d'une économie productiviste comme réponse à la crise écologique, alors que le pari d'une « croissance verte » apparaît de plus en plus contestable, l'accroissement du PIB mondial s'accompagnant systématiquement d'une augmentation des émissions de gaz à effets de serre. Les choix affichés semblent assez peu porteurs d'innovations à même de permettre les ruptures technologiques, économiques et sociales nécessaires pour répondre à la double crise du climat et de la biodiversité.

Principales mesures de la loi de finances 2022 concernant les communes

Dernière de la législature, la loi de finances 2022 contient peu de nouveautés pour les collectivités et les concours de l'Etat aux collectivités restent relativement stables, en légère hausse globale (+1,2 %, principalement lié aux dynamiques de la fiscalité transférée).

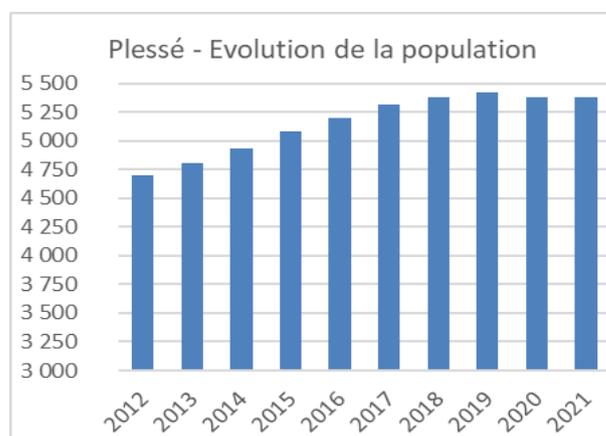
La mesure la plus notable est sans doute la réforme des indicateurs financiers utilisés pour le calcul de certaines dotations aux collectivités (potentiel fiscal et potentiel financier). Le potentiel fiscal calcule les ressources que percevrait la collectivité si elle appliquait pour chaque taxe locale qu'elle perçoit le taux moyen national. Ce montant est comparé à ce que la collectivité perçoit réellement (« effort fiscal »), et son niveau de dotation est ajusté en fonction. Le potentiel financier, utilisé pour l'échelon communal additionne le montant

de la dotation globale de fonctionnement au potentiel fiscal, afin de mieux prendre en compte la situation réelle des communes. La disparition de la taxe d'habitation (TH), remplacée par un mécanisme de compensation, a rendu caduque le mode de calcul utilisé jusqu'ici et nécessitait donc une révision de ces indicateurs. Les dispositions adoptées en loi de finances mettent donc à jour les éléments de calcul, en prenant acte de la disparition de la TH et en intégrant certaines ressources qui ne l'étaient pas jusqu'à présent (droits de mutation, taxe sur la publicité extérieure, taxe pylônes, etc.). De plus, si jusqu'à présent, l'effort fiscal était calculé en prenant en compte la fiscalité de la commune et celle de son intercommunalité, seule la fiscalité communale est considérée dans le nouveau calcul, ce qui pourrait pénaliser les collectivités dont les taux d'imposition intercommunaux sont élevés et les taux communaux faibles, et donc décourager la mutualisation à l'échelle intercommunale. Selon les premières projections faites par les cabinets CMK et Ressources consultants finances¹, la réforme pourrait entraîner des modifications dans la répartition des enveloppes de dotations entre les communes, avec des effets non négligeables pour certaines.

2. Au niveau communal : un choc COVID qui se fait sentir

Plessé reste la deuxième commune de l'agglomération en termes de population, même si la croissance démographique connaît un tassement depuis 2019 (il est à noter que le léger recul constaté entre 2021 et 2022 concerne la population comptée à part, la population municipale continuant de croître légèrement).

Territoire ²	Population totale 2021	Population totale 2022	Evolution	Part dans l'agglo
Redon agglomération	68 712	68 853	0,2%	
Dont Redon	9 922	10 032	1,1%	15%
Dont Plessé	5 377	5 371	-0,1%	8%
Dont Guéméné-Penfao	5 288	5 315	0,5%	8%



Même si le marché de l'immobilier reste dynamique, avec un nombre de permis de construire sans cesse en hausse (Plessé est la 1^{ère} commune de l'agglomération en nombre de PC déposés), la croissance de la population s'est stabilisée. La création de nouveaux logements est donc un enjeu important pour notre territoire, où la population est confrontée à une forte tension sur le marché tant de l'acquisition que de la location.

En ce qui concerne les principaux ratios financiers, on constate un tassement des ressources et une augmentation des dépenses sur l'exercice 2020 pour les trois principales communes de l'agglomération, avec une réduction des capacités d'autofinancement nettes, sans doute en grande partie pour cause d'épidémie de COVID-19. Comparativement à ses voisines, Plessé semble avoir mieux amorti le choc. Toutefois, il conviendra de rester prudent dans les choix financiers de la commune à l'avenir, la pandémie et les multiples soubresauts économiques qui la suivent démontrant la nécessité de conserver des marges de manœuvre pour anticiper les futurs chocs, dans un contexte incertain du fait des changements environnementaux en cours.

¹ La Gazette des Communes, 29/11/2021, « [La réforme des indicateurs financiers, une bombe à retardement](#) »

² Données INSEE (populations légales 2018 et 2019, en vigueur pour 2021 et 2022). Les données sont celles de la population totale (population municipale + comptée à part) car c'est le nombre utilisé pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Le nombre d'habitants donné pour Redon agglomération dans le ROB 2021 n'intégrait pas la population comptée à part, l'erreur a été corrigée ici.

Principaux ratios financiers par habitant

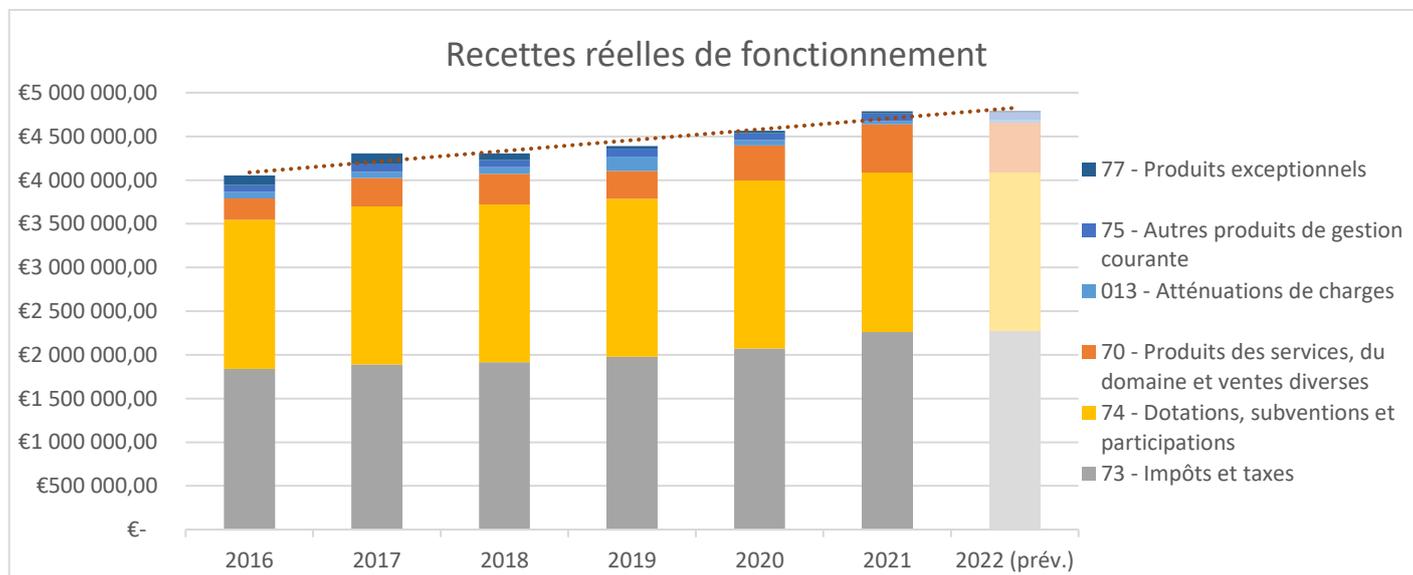
Données du compte de gestion 2020 (moyenne sur strate 5 000 – 9 999 habitants)	Plessé	Guémené	Redon	Moyenne départementale
Produits de fonctionnement réels	837 €	1 018 €	1 324 €	1 007 €
<i>Dont impôts locaux</i>	297 €	441 €	571 €	460 €
<i>Dont DGF</i>	314 €	336 €	154 €	176 €
<i>Dont produits des services et du domaine</i>	75 €	42 €	40 €	70 €
Charges de fonctionnement réelles	719 €	969 €	1 148 €	804 €
<i>Dont personnel</i>	357 €	412 €	671 €	458 €
<i>Dont charges à caractère général</i>	179 €	203 €	211 €	205 €
Capacité d'autofinancement brute (Produits réels – Charges réelles)	118 €	56 €	176 €	204 €
Capacité d'autofinancement nette (CAF brute – remboursement du capital des emprunts)	55 €	12 €	82 €	134 €
Encours de la dette	662 €	568 €	1 102 €	693 €

II. Situation et orientations budgétaires de la commune

Il est rappelé que les montants indiqués pour 2021 sont provisoires. Les montants définitifs seront connus à l'établissement du compte administratif, dans le courant des mois de février-mars.

1. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 220 000 € entre 2020 et 2021 pour atteindre environ 4 785 000 € (+ 5 %), alors que lors du débat d'orientation budgétaire 2020, il avait été retenu une hypothèse de stabilité. Néanmoins, les dépenses réelles de fonctionnement ont également fortement augmenté (voir ci-dessous).

a. Des recettes fiscales en progression

Première ressource de fonctionnement de la commune, les recettes des impôts et taxes (chapitre 73) continuent leur progression, avec une croissance de 9 % entre 2020 et 2021, pour atteindre 2,26 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la poursuite de l'augmentation importante des produits des droits de

mutation (303 000 € en 2021, contre 223 000 € en 2020 et 171 000 € en 2019), preuve du dynamisme du marché de l'immobilier à Plessé. A noter la croissance des produits des impôts directs à hauteur de 8 % (taxe foncière et coefficient correcteur de la suppression de la taxe d'habitation : 1,7 M€), mais une bonne partie de ce montant (80 à 100 K€) s'explique par le retraitement de la compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH), anciennement au chapitre 74 – Dotation, en produit fiscal au sein du coefficient de correction mis en place pour compenser la suppression de la TH.

Les autres ressources (attributions de compensation, FNGIR et FPIC³) sont plutôt stables, malgré une légère diminution du FPIC.

Considérant la dynamique des produits fiscaux, il est proposé de ne pas augmenter la taxe foncière en 2022.

b. Les dotations de l'Etat : une stabilité globale

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations, accuse une baisse de 100 000 € par rapport à 2020, qui s'explique essentiellement par la transformation de la compensation de la TH en recette fiscale (voir ci-dessus), le montant global de dotation globale de fonctionnement (DGF), restant relativement stable, malgré des mouvements en son sein (hausse de la recette de DSR, baisse de la DNP⁴ et de la part forfaitaire).

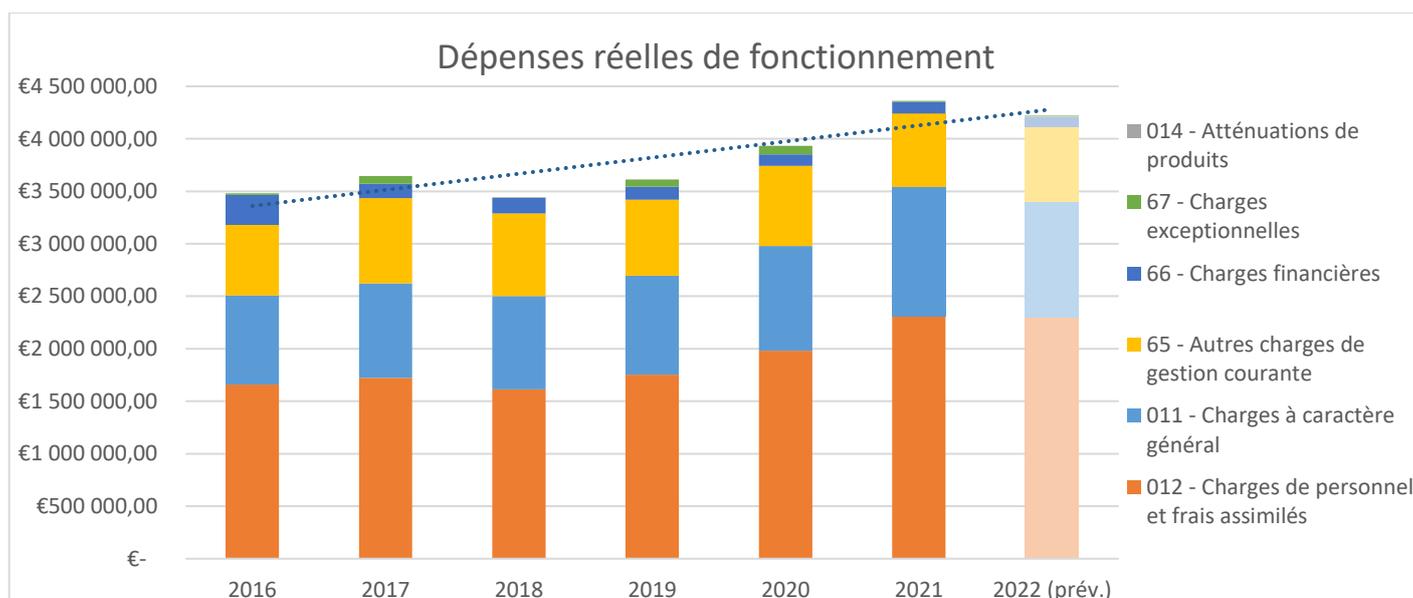
c. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres produits de fonctionnement consistent essentiellement en :

- Produits des services et du domaine (chapitre 70) : 552 000 € (+150 000 €). Cette augmentation s'explique essentiellement par le rattrapage des recettes de restauration scolaire, après une année 2020 perturbée par les confinements, ainsi que la régularisation de redevances d'occupation du domaine public non perçues les années précédentes (près de 60 000 €).
- Revenu des immeubles : 85 000 €.

Afin d'adopter une approche prudente en cette période d'incertitude, il est proposé de prévoir une stagnation des recettes autour de 4,8 millions d'euros en 2022.

B. Les dépenses de fonctionnement



³ Fonds national de garantie individuelle de ressources et Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

⁴ Dotation nationale de péréquation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en forte augmentation en 2021 (+11 %, soit presque 430 000 € d'augmentation). Le renforcement du personnel pour le respect des protocoles COVID-19 et l'augmentation du coût des matières premières expliquent une partie cette hausse. Il convient désormais de stabiliser les dépenses de fonctionnement, et notamment les charges à caractère général (chapitre 011) et les dépenses de personnel (chapitre 012), qui représentent plus de 80 % des dépenses réelles de fonctionnement et dont la croissance est particulièrement dynamique.

a. Les charges générales : un objectif de diminution pour 2022

Les charges à caractère général (chapitre 011), ont cru de 23 % entre 2020 et 2021 (+ 230 000 €). Cette hausse s'explique pour partie par l'imputation de la participation versée au budget du Service de voirie intercommunal (76 500 €) auparavant affecté au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Les achats de repas pour la restauration scolaire ont retrouvé leur niveau de 2019 (128 000 € contre 105 000 € en 2020), mais cette hausse est à mettre en parallèle avec l'accroissement des recettes de vente de repas, qui retrouvent aussi leur niveau de 2019 (estimation de 210 000 € environ à date, le montant de la facturation de décembre n'étant pas connu à la date de rédaction du présent document, contre 153 000 € en 2020).

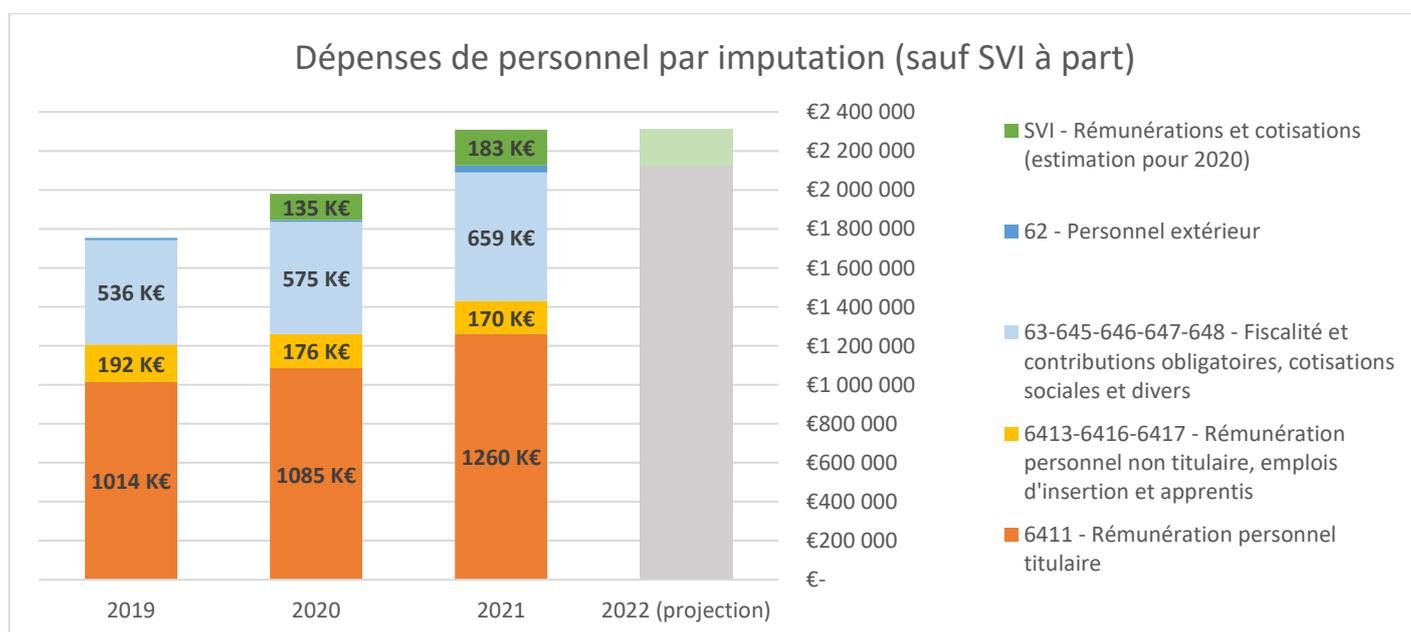
Les dépenses de fluides pour les bâtiments (énergies et eau) augmentent d'environ 10 % (+ 20 000 €) et avaient déjà connu une augmentation similaire entre 2019 et 2020, soulignant l'importance de maîtriser les consommations et de poursuivre la rénovation du patrimoine bâti de la commune.

Les achats de matériels et fournitures sont en diminution (183 000 € contre 217 000 € en 2020), mais les prestations extérieures pour l'entretien et les réparations sont en forte augmentation (258 000 € en 2021 contre 198 000 € en 2020 et 207 000 € en 2019). La hausse s'explique essentiellement par la mise en place du marché de prestation d'entretien des terrains de football comprenant les robots de tonte, pour environ 40 000 € annuels.

Pour 2021, afin de conserver des marges de manœuvre en investissement et éviter tout dérapage dans les années à venir, il est proposé de limiter le montant des charges à caractère général (chapitre 011) à 1,1 M€, contre près de 1,23 M€ en 2021. Pour éviter tout débordement, des enveloppes vont être définies strictement par services, qui seront suivies attentivement durant toute l'année et toute augmentation devra être compensées par une baisse d'un autre poste.

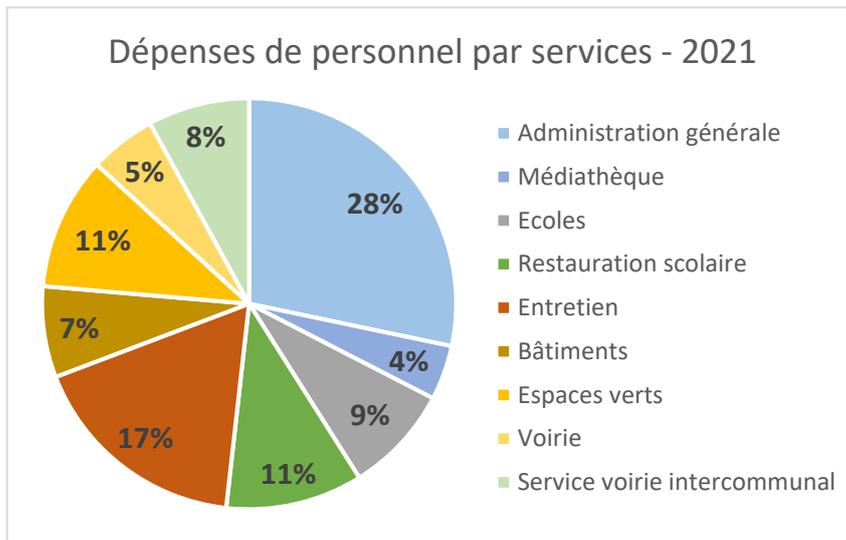
b. Après une forte croissance, limiter les dépenses de personnel à leur niveau de 2021

Les dépenses de personnel sont celles qui connaissent la plus forte hausse en valeur (+328 000 € entre 2020 et 2021) pour atteindre un total de 2,3 M€, essentiellement du fait de l'augmentation forte du volume de rémunération du personnel titulaire et des cotisations sociales correspondantes (+ 298 000 € pour ces deux postes), qui s'explique par les créations de postes effectuées ces trois dernières années.



Si cette forte hausse s'explique par l'intégration du service de voirie intercommunal (183 000 € en 2021), le recrutement d'un agent pour l'Espace France Service (subventionné à hauteur de 30 000 € par l'État) et la nécessité d'un rattrapage en matière de recrutements pour répondre à la croissance démographique des années passées, il est proposé de stabiliser la masse salariale à son niveau actuel pour 2022. En 2023, les dépenses de personnel augmenteront à nouveau, du fait de la reprise de la cantine en régie directe. Cela permettra de mieux maîtriser les coûts de production des repas et réduira les dépenses au chapitre 011 (charges à caractère général), tout en participant au développement économique local, grâce à une politique d'achat en circuit court.

La mise en place d'un analytique comptable sur les dépenses de personnel fin 2020 permet désormais de suivre au plus près les évolutions des besoins des services. Le déploiement d'un logiciel de gestion RH dans le cours de l'année permettra un suivi détaillé des coûts de chaque poste, suivi que le Centre de gestion, actuel gestionnaire des paies de la commune, est dans l'incapacité de nous fournir.



Le déploiement d'un logiciel de gestion RH dans le cours de l'année permettra un suivi détaillé des coûts de chaque poste, suivi que le Centre de gestion, actuel gestionnaire des paies de la commune, est dans l'incapacité de nous fournir.

c. Les autres charges de gestion courante, intérêts d'emprunts et charges diverses

Charges de gestion courantes (Chapitre 65)

Les charges de gestion courante s'élèvent à 702 000 € en 2021 et comprennent essentiellement :

- les participations et subventions à divers organismes : 372 000 € (CCAS, SDIS, Redon Agglomération, SPL La Roche, ...)
- les écoles privées : 155 000 € ;
- les indemnités et la formation des élus : 114 000 € ;
- les subventions aux associations : 33 000 €.

Pour 2021, il est envisagé de prévoir environ 750 000 € pour ce poste.

Charges financières (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts représenteront 91 000 € pour l'exercice 2022, contre 101 000 € en 2021.

d. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre correspondent à des mouvements comptables sans flux de trésorerie depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement ou à l'intérieur de la section de fonctionnement. Pour la commune, elles correspondent aux écritures d'amortissement du patrimoine mobilier, pour environ 205 000 €. En 2022, le montant devrait être autour de 210 000 €.

2. La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent principalement de trois sources :

- Les dotations et subventions ;
- Les ressources propres (autofinancement et résultats reportés) ;
- L'emprunt.

a. Les dotations et subventions

Les dotations correspondent essentiellement au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui vise à compenser la TVA versée pour les dépenses d'équipement sur l'année précédente : son montant peut donc être très variable selon le niveau d'investissement réalisé sur l'année N-1. En 2021, la commune a touché 165 000 € de FCTVA, et pour 2022, le montant est estimé à environ 140 000 €. S'ajoute le versement de la taxe d'aménagement (26 000 € en 2021), dont le montant est variable selon les projets réalisés sur le territoire communal.

Les subventions peuvent provenir d'horizons variés : l'Etat, la région, le département, l'intercommunalité. Elles sont généralement attribuées sur critères, pour soutenir un projet correspondant aux orientations portées par le financeur, sauf pour le fonds de concours intercommunal, dont l'affectation reste relativement libre. En 2021, la commune a reçu un nombre important de notification de subventions, pour un total de 594 525€, répartis comme suit :

Financier	Projet	Montant prévisionnel
Etat	Rénovation énergétique Epi Services	10 000,00 €
Etat	Rénovation Bâtiment Petit Jean en commerce et logements	160 000,00 €
Etat	Aménagement de voies de circulations douces - Rozay	80 000,00 €
Etat	Rury Stade le Coudray	26 250,00 €
Etat	Aménagement réfectoire et wc Ecole de la Ronde	35 000,00 €
Etat	Amendes de police	14 078,00 €
Etat	FNADT - Espace France Services	30 000,00 €
Région	Aménagement de voies de circulations douces	120 000,00 €
Région	Création d'un terrain synthétique	75 000,00 €
Région	FRDC - Pacte Ruralité - Création d'un Rury Stade Le Coudray	7 500,00 €
Département	Création d'un parcours d'orientation à Buhel	1 975,00 €
Département	Balisage circuits Pierre Folle Menhir et Marquise	1 472,00 €
Département	Inventons le tourisme durable - Incitation tri étang buhel	5 000,00 €
FFF	Création d'un terrain synthétique	25 000,00 €
CNL	Aide relance médiathèque	3 250,00 €
Total		594 525,00 €

Le montant réellement perçu sur l'exercice est inférieur (288 000 €), car de nombreux projets sont encore en phase préparatoire et les montants ne seront versés qu'à la réalisation du projet. Le solde des subventions obtenues en 2021 et sur les exercices précédents et restant à percevoir est reporté en restes à réaliser sur l'exercice 2022 (voir ci-après).

Le volume de nouvelles subventions qui pourront être obtenues en 2022 sera très certainement de moindre ampleur, beaucoup de projets ayant déjà été très bien financés dans le courant de l'année 2021. La commune a d'ores-et-déjà déposé des demandes auprès de la sous-préfecture au titre de la DETR et de la DSIL (125 000 €) :

- 175 000 € pour le projet Hameau léger du Pont-Rialland ;
- 50 000 € pour le financement des études de l'Espace santé.

D'autres subventions pourront être sollicitées, en fonction des opportunités et de l'état d'avancement des projets. Ainsi, Le plan cœur de bourg du département pourrait permettre de recevoir environ 600 000 € sur la durée du mandat, tandis que 300 000 € devraient pouvoir être obtenus de la part de la CAF pour la rénovation de la Roche.

b. Les ressources propres

Elles correspondent aux ressources que la collectivité peut mobiliser elle-même pour financer ses investissements.

Tout d'abord, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, calculé par la soustraction des dépenses réelles de fonctionnement aux recettes réelles. Le résultat ainsi obtenu détermine la **capacité d'autofinancement brute**. La **capacité d'autofinancement nette** est obtenue en soustrayant également le montant du remboursement du capital des emprunts et permet de connaître la capacité réelle de la collectivité à financer des investissements nouveaux.

2021 (résultat provisoire)		2022 (prévisions)	
CAF brute :	CAF nette :	CAF brute :	CAF nette :
455 000 €	153 000 €	523 000 €	217 000 €

Les prévisions tablent sur un redressement de la CAF entre 2021 et 2022 grâce à la stabilisation des dépenses de fonctionnement, par un encadrement et un suivi renforcé à l'aide des nouveaux outils de gestion déjà déployés et ceux qui le seront dans le courant de l'année.

Enfin, les ressources propres proviennent également de la section d'investissement elle-même :

- **L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)**, qui correspond à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent en investissement. Il était à zéro en 2021, le choix ayant été fait de conserver l'intégralité du résultat en section de fonctionnement au vu des incertitudes liées au COVID-19 et parce que les autres ressources d'investissement suffisaient à couvrir les dépenses. **Considérant que les dépenses d'équipement seront en hausse en 2022, il pourra être envisagé de l'abonder cette année.**
- **Le résultat reporté de la section d'investissement de l'exercice précédent** : 752 000 € en 2021, contre 175 000 € prévu pour 2022. Cette différence de résultat s'explique par le choix fait de ne pas abonder le compte 1068 l'an dernier.

c. L'emprunt

La commune n'a pas emprunté depuis 2019. **Considérant l'ensemble des projets prévus, le recours à l'emprunt devra sans doute être envisagé cette année, pour un montant d'environ 1 million d'euros.** La période est favorable, les taux restants encore très bas.

d. Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements pris (signature d'un marché) ou reçus (notification de subvention) sur l'exercice, mais n'ayant pas encore été réalisés comptablement. Ils sont reportés sur l'exercice suivant, sans faire l'objet d'un nouveau vote, car ils correspondent à des crédits déjà délibérés.

En dépenses, ils s'élèvent à 427 873,23 € et correspondent aux travaux et études en cours d'exécution (liaison douce Beauséjour-Rozay-Canal ; études Espace santé et Hameau léger ; création du restaurant et des WC à l'école de la Ronde ; achats d'équipements...).

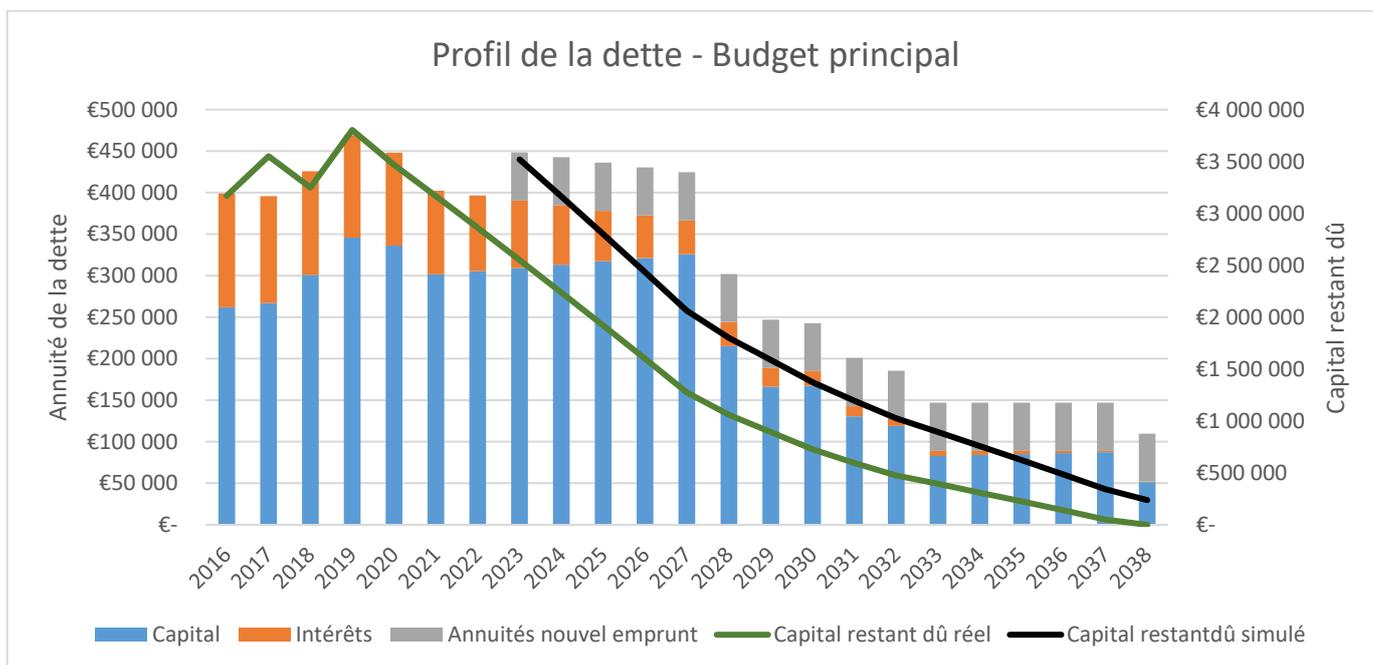
En recettes, ils s'élèvent à 853 886,28 € et correspondent aux subventions notifiées pour les projets de la commune (voir paragraphe « a. Les dotations et subventions »).

Prévisions ressources de fonctionnement (en K€)		Prévision ressources d'investissement (en K€)	
Résultat de fonctionnement réel (CAF brute)	523	Dotations et subventions ⁵	360
		Remboursement emprunts	- 306
Résultat reporté de fonctionnement 2021	805	Résultat reporté d'investissement (001)	175
		Emprunt	1 000
		Restes à réaliser 2020 (recettes)	854
		Restes à réaliser 2020 (dépenses)	- 428
Total	1 328	Total	1 655

Total des deux sections (hors nouvelles subventions) : 2,98 million d'euros.

B. Dépenses d'investissement

a. Le remboursement des emprunts



Hors nouvel emprunt, la charge annuelle de la dette restera stable jusqu'en 2028, décroissant progressivement de 400 000 € à 365 000 € annuel, intérêt et principal.

Pour l'année 2021, le remboursement du capital de la dette représentera une dépense d'investissement de 305 000 €, en légère augmentation par rapport à l'an dernier : la maturité des emprunts avançant, à échéance constante, il est payé moins d'intérêts et plus de capital.

b. Les travaux en régie

Les travaux en régie sont des opérations réalisées par les services municipaux et pouvant faire l'objet d'une intégration à l'actif de la commune (construction d'un bâtiment ou d'un équipement par exemple), en comptabilisant les matériaux utilisés et le temps passé par les agents. Ils font l'objet d'opérations d'ordre en fin d'exercice, par une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Le suivi des travaux en régie a plusieurs intérêts d'un point de vue comptable et financier :

- Améliorer la fiabilité comptable, en intégrant à l'actif les biens créés lors de ces travaux ;
- Percevoir le FCTVA sur la valeur des matériaux utilisés ;

⁵ Ne sont intégrées ici que les subventions déposées à date au titre 2022 : DETR et DSIL pour 125 000 €. D'autres seront sollicitées durant l'année.

- Intégrer en investissement les surcoûts liés aux chantiers en régie en section de fonctionnement (coût des matériaux, temps agent) afin de rendre plus sincère le résultat de la section de fonctionnement.

Jusqu'à présent, ces opérations n'étaient pas comptabilisées. A des fins de sincérité comptable, mais aussi pour valoriser le travail des agents, ces travaux en régie font l'objet d'un suivi depuis 2021. Ont ainsi été réalisés en régie, **pour un total de près de 28 000 €** :

- **Des travaux d'accessibilité à la salle René Havard : 14 337,89 € ;**
- **Des travaux dans le cadre de la création du restaurant et des toilettes à l'école de la Ronde pour 13 358,64 €.**

c. Les opérations d'équipement

Bilan 2021 :

Opérations	Prévu	Total engagé	%	dont réalisé	dont restes à réaliser reportés 2022
160 - PLAN D'EAU DE BUHEL	4 740,00 €	4 740,00 €	100%	4 740,00 €	
162 - ESPACE CULTUREL	21 274,46 €	18 126,46 €	85%	10 603,72 €	7 522,74 €
165 - RESTAURANT SCOLAIRE	23 399,54 €	23 399,54 €	100%	23 399,54 €	
168 - ECOLES PUBLIQUES DE PLESSE	4 157,02 €	4 157,02 €	100%	4 157,02 €	
189 - MAIRIE	55 071,12 €	55 071,12 €	100%	- €	55 071,12 €
203 - MEDIATHEQUE, ESPACE ASSOCIATIF	7 769,41 €	7 769,41 €	100%	7 769,41 €	
207 - Travaux d'aménagement La Roche	231 012,48 €	227 721,85 €	99%	202 633,69 €	25 088,16 €
209 - Construction Maison de Santé	50 736,35 €	47 016,23 €	93%	16 198,73 €	30 817,50 €
211 - Extension CTM	40 000,00 €	35 000,00 €	88%	35 000,00 €	
212 - Ecole de la Ronde : cantine & WC	80 000,00 €	43 789,30 €	55%	28 082,14 €	15 707,16 €
213 - Rénovation Bâtiment Ancienne Mairie	100 000,00 €	74 648,29 €	75%	4 928,80 €	69 719,49 €
214 - Rénovation Epi Services Le Dresny	30 000,00 €	26 113,44 €	87%	26 113,44 €	
216 - Construction Rury Stades	70 000,00 €	6 032,00 €	9%	6 032,00 €	
217 - Construction terrain synthétique	32 970,00 €	32 969,96 €	100%	22 404,96 €	10 565,00 €
218 - Création Liaison douce Beauséjour Rozay Canal	300 000,00 €	89 391,48 €	30%	23 881,77 €	65 509,71 €
219 - Hameau léger Pont-Rialland	29 712,00 €	21 624,00 €	73%	12 100,00 €	9 524,00 €
Divers travaux bâtiments	247 293,91 €	164 434,87 €	66%	105 213,93 €	59 220,94 €
Divers travaux voirie et espaces publics	282 086,93 €	239 572,30 €	85%	176 210,50 €	63 361,80 €
Equipement des services	337 550,62 €	249 990,81 €	74%	234 225,20 €	15 765,61 €
Total général	1 947 773,84 €	1 371 568,08 €	70%	943 694,85 €	427 873,23 €

En 2021, la commune a engagé 70 % du montant d'opérations d'équipement prévu. Les opérations où le taux de réalisation est le plus faible sont :

- La construction d'un Rury-stade au Coudray, du fait du choix du comité de lancer une réflexion plus large sur l'aménagement de l'ensemble de la zone. Le projet va rentrer en phase opérationnelle en 2022.
- La création d'une liaison douce entre Beauséjour, Rozay et le canal, du fait des nombreuses négociations nécessaires avec les riverains et le département pour l'aménagement de Rozay, ainsi que le retard pris par ENEDIS pour réaliser les travaux d'effacement de réseau à Rozay.
- Les travaux à l'école de La Ronde, car les travaux ont été réalisés en grande partie en régie, ce qui a permis de réduire fortement le budget du chantier.

Projets 2022 :

Cette année verra la réalisation des travaux de plusieurs projets importants : la construction du **terrain synthétique**, la rénovation de la **Maison Petitjean** en commerce et logements, la sécurisation et **l'aménagement de Rozay** et la fin des aménagements de **la liaison douce Beauséjour-Rozay-Canal**.

2022 verra également le lancement des études de plusieurs projets actés en 2021 :

- **L'Espace santé**, dont le projet a été repris depuis le début pour être réalisé en co-construction avec les professionnels du territoire, car les esquisses précédentes ne prenaient pas suffisamment en compte les attentes de ces derniers.
- **L'aménagement du Pont-Rialland**, avec le **Hameau léger** et la **zone de sports-loisirs**.
- **Le Domaine de La Roche**, qui connaîtra une rénovation énergétique complète et dont le rez-de-chaussée sera aménagé en pôle enfance-jeunesse, regroupant les accueils périscolaires du bourg et le centre de loisirs. Dans l'attente de l'aboutissement de ce projet aussi ambitieux que complexe, qui sera réalisé en collaboration avec les usagers et les professionnels, quelques travaux d'aménagement seront faits cette année pour améliorer le confort d'accueil des enfants.

Projet	Nouvelles dépenses prévues	
Terrain synthétique	Travaux	1 260 000 €
Espace santé	Etudes maîtrise d'œuvre	300 000 €
Maison Petitjean	Travaux	500 000 €
Zone de loisirs Pont-Rialland	Etudes et travaux	70 000 €
Aménagement Rozay et liaison douce	Suite des travaux	450 000 €
Domaine de la Roche	Etudes de programmation	130 000 €
Hameau léger	Etudes de maîtrise d'œuvre	60 000 €
Total		2 770 000 €

Il est proposé d'ajouter à cette somme 150 000 à 200 000 € pour les nouveaux projets de travaux dans les bâtiments, la voirie et les espaces publics, ainsi que pour le renouvellement du matériel des services.

Synthèse des prévisions de dépenses d'équipement (en K€)	
Projets structurants 2 770	Travaux divers et renouvellement du matériel communal 180

Total : 2,95 millions d'euros

III. Perspectives pluriannuelles

En tablant sur une stabilisation de la CAF brute entre 550 000 € et 600 000 € dans les années 2023 à 2026, le volume d'investissements maximum sur la période 2022-2026, hors financement par les subventions, est estimé à 6 000 000 €, pour garantir sur le long terme l'équilibre budgétaire de la commune.

Les projets déjà lancés représentent, pour la période 2022-2023, un volume estimé à 5 000 000 €, études, travaux et TVA inclus. **Ils peuvent donc être financés sans risque, d'autant plus que certains d'entre eux seront générateurs de recettes nouvelles (Maison Petitjean, Hameau léger).**

Il est proposé de flécher le reste, environ 1 million d'euros, en enveloppes annuelles de 200 000 € affectées aux projets de renouvellement du matériel communal et aux divers petits travaux d'aménagement des bâtiments et des espaces publics.

Ce montant de 6 millions d'euros reste un plancher, car les capacités d'investissement peuvent être accrues par de nouvelles recettes, notamment en s'appuyant sur le levier des subventions. Ainsi, seulement pour les projets déjà lancés, il pourrait être perçu de 750 000 € à plus d'1,5 millions d'euros de nouvelles subventions, accroissant d'autant les capacités de financements de nouveaux projets, qui pourront eux-mêmes faire l'objet de soutiens financiers, de la part de l'Etat (DETR/DSIL, France Relance), de l'agglomération (Fonds de concours), ainsi que de la Région, du Département et d'autres partenaires (CAF pour l'accueil de loisirs à La Roche par exemple).

Estimation coûts projets 2022-2023 et projections de nouvelles subventions

Projets	Dépenses	Projections nouvelles subventions	
	Montant total	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Terrain synthétique	1 260 000,00 €	- €	- €
Maison de santé	2 100 000,00 €	525 000,00 €	1 050 000,00 €
Rénovation Petitjean	500 000,00 €	160 000,00 €	200 000,00 €
Aménagement Rozay et liaison douce	450 000,00 €	- €	- €
Zone sports-loisirs Pont-Rialland	70 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
Hameau léger	600 000,00 €	60 000,00 €	200 000,00 €
Domaine de la Roche (études)	130 000,00 €	20 000 €	60 000 €
Total projets lancés	5 110 000,00 €	770 000,00 €	1 520 000,00 €

La recherche de subventions et de partenariats sera donc un objectif prioritaire, afin de conforter la réalisation de l'ensemble des projets prévus (Domaine de La Roche, habitat séniors, logement, city-stade au Dresny, mobilités douces...) d'ici la fin du mandat.

IV. Etat des budgets annexes

Résultats provisoires 2021

Service voirie intercommunal	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	486 991,79 €	534 926,10 €	47 934,31 €
Investissement	202 142,68 €	204 713,00 €	2 570,32 €
Total	689 134,47 €	739 639,10 €	50 504,63 €

Logements sociaux	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	27 343,30 €	46 196,35 €	18 853,05 €
Investissement	27 797,60 €	221 949,53 €	194 151,93 €
Total	55 140,90 €	268 145,88 €	213 004,98 €

Lotissement Malagué 1	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	6 193,96 €	6 193,96 €	- €
Investissement	- €	- €	- €
Total	6 193,96 €	6 193,96 €	- €

Lotissement Malagué 2	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	- €	141 476,00 €	141 476,00 €
Investissement	243 255,34 €	- €	- 243 255,34 €
Total	243 255,34 €	141 476,00 €	- 101 779,34 €

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat cumulé des budgets annexes	993 724,67 €	1 155 454,94 €	161 730,27 €